

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

27 JAN. 2015

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : 033/15.
Nos réf. : 2014-001378
Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER
Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 85 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer des Pyrénées Orientales
Service Environnement, Forêt, Sécurité Routière
2, rue Jean Richepin - BP 50909
66020 PERPIGNAN Cedex

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**projet de forage du Mas Roussillon destiné à l'irrigation des futurs jardins familiaux et de l'arboretum
déposé par la Commune de Canet en Roussillon**

Par courrier reçu le **26/11/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier projet de forage du Mas Roussillon destiné à l'irrigation des futurs jardins familiaux et de l'arboretum déposé par la Commune de Canet en Roussillon.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Service Aménagement

Jean-Emmanuel BOUCHUT